



## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 06 avril 2017**

*Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales*

**L'an deux mil dix-sept, le six avril, à 20 heures,**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 31 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe BRETTON, Maire.

**PRESENTS**: 16

**ABSENTS EXCUSES** : 4

**ABSENTS** : 3

\*\*\*\*\*

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1. décidé de maintenir les taux d'imposition 2017 ;
2. autorisé le Maire à solliciter auprès de la Région une subvention dans le cadre du « Contrat Ambition Région » ;
3. approuvé la convention de mise à disposition de service pour l'entretien de voirie d'intérêt communautaire ;
4. approuvé la convention opérationnelle « Site Derichebourg » - Epora/Commune de Savigneux/CALF ;
5. fixé le montant des indemnités de fonction des élus.

Le Maire,

Christophe BRETTON